

## AVIS PUBLIC

### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée greffière, que les séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier, pour l'année 2025, se tiendront aux jours, heures et dates suivants, sauf avis contraire :

- Le lundi 20 janvier 2025, à 19 h;
- Le lundi 10 février 2025, à 19 h;
- Le lundi 10 mars 2025, à 19 h;
- Le lundi 14 avril 2025, à 19 h;
- Le lundi 12 mai 2025, à 16 h 30;
- Le lundi 9 juin 2025, à 16 h 30;
- Le lundi 14 juillet 2025, à 16 h 30;
- Le lundi 25 août 2025, à 16 h 30;
- Le lundi 8 septembre 2025, à 16 h 30;
- Le lundi 17 novembre 2025, à 19 h;
- Le lundi 8 décembre 2025, à 19 h.

*L'année 2025 étant une année d'élection générale, aucune séance n'est prévue au mois d'octobre puisqu'en vertu de l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), le conseil ne peut siéger au cours de la période qui commence à 16 h 30 le trentième jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale, sauf en cas de force majeure*

FAIT À PORT-CARTIER, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

La greffière,



AC/rlb

Me Ariane CAMIRÉ